



Commune d'Autigny

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 7 décembre 2021

Les citoyens et citoyennes de la commune d'Autigny ont été convoqués en Assemblée communale ordinaire **le mardi 7 décembre 2021, à 20 heures, à la halle polyvalente.**

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 juin 2021 (ce PV ne sera pas lu ; il peut être consulté durant les heures d'ouverture du bureau communal ou sur notre site internet, www.autigny.ch)
2. Présentation de la planification financière 2022-2026
3. Budgets 2022
 - 3.1 Présentation générale des budgets des investissements et de fonctionnement
 - 3.2 Réfection du bâtiment scolaire
 - 3.3 Remplacement collecteur d'eau potable – Quartier de la Briqueterie
 - 3.4 Aménagement du terrain des Glières
 - 3.5 Rapports de la Commission financière
 - 3.6 Vote final de chaque investissement et du budget de fonctionnement
4. Présentation du concept de circulation
5. Divers

Convocation

Publication dans la feuille officielle n° 47 du 26 novembre 2021
Affichage au pilier public
Envoi d'une circulaire en tous-ménages
Publication sur le site internet www.autigny.ch

Présidente	Mme Dominique Haller Sobritz, syndique Mme Laurence Charrier, vice-syndique M. Alexandre Gasser, conseiller communal M. Mathias Mauroux, conseiller communal M. Maïc Werner, conseiller communal
Secrétaire	Mme Erika Chappuis, secrétaire communale
Scrutateurs	Guy Dafflon, secteur 1 (côté droit de la salle) Valérie Huguenot, secteur 2 (côté gauche de la salle) et table du Conseil communal
Votes	Les votes se passent en principe à main levée, mais peuvent avoir lieu à bulletins secrets si 1/5 des membres présents le demandent.
Excusés	Albert Vonlanthen Martin Wettstein Laurence Levrard Yvan Sapin
Membres présents	44 citoyens habilités à voter (selon art. 9 de la Loi sur les communes)
Remarques	Le port du masque est obligatoire durant l'assemblée. Les coordonnées des participants seront conservées durant 14 jours.

Mme Dominique Haller Sobritz ouvre cette assemblée communale du budget 2022, et souhaite à tous la bienvenue au nom du Conseil communal.

La présente assemblée a été convoquée dans le délai légal de 10 jours par publication dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public, sur notre site internet et par l'envoi d'une circulaire en tous-ménages.

Deux scrutateurs ont accepté de fonctionner comme tels. Il s'agit de Valérie Huguenot et Guy Dafflon. Les scrutateurs seront chargés de compter le nombre de citoyens actifs présents, et le cas échéant, de distribuer les bulletins de vote, de les dépouiller et de dénombrer les suffrages.

Mme la Syndique rappelle que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole durant la présente assemblée, que cette dernière sera enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire et que conformément à l'art. 3 du RELCo, la bande-son sera effacée suite à l'approbation du procès-verbal par la prochaine assemblée communale. Ce procès-verbal sera visible sur le site internet de la commune, dès sa rédaction achevée.

Mme la Syndique présente l'ordre du jour à l'Assemblée qui n'a pas de remarque à formuler.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 8 juin 2021

Comme annoncé dans le bulletin communal et dans la circulaire tous-ménages, et conformément à l'art. 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le procès-verbal de l'assemblée communale du 8 juin 2021 n'est pas lu ; il était à disposition au secrétariat communal, ainsi que sur le site internet de la commune.

Y a-t-il des remarques par rapport au procès-verbal ? Si tel n'est pas le cas, que celles et ceux qui l'acceptent se prononcent en levant la main.

Résultat du vote : oui : 42 voix non : 0 voix abstention : 2 voix

2. Présentation de la planification financière 2022-2026

Mme Dominique Haller Sobritz présente la planification financière 2022-2026.

Planification des investissements 2022-2026						
LIBELLÉS	DEPENSES					
Total général	520'000.00	630'000.00	570'000.00	3'680'000.00	382'000.00	-
Investissements nets	520'000.00	630'000.00	570'000.00	#####	382'000.00	-
		Nouveaux investissements				
LIBELLES	2021 planifiés et non encore réalisés	2022	2023	2024	2025	2026
DEPENSES						
Remplacement chaises et tables de la halle			70'000			
Route du Saugy (2 étapes si depuis route cantonale)				180'000	120'000	
Route de la Laiterie + réseau conduites diverses			400'000			
Réalisation concept de circulation - Honoraires et Concrétisation technique	150'000					
Remplacement collecteur eau potable & Défense incendie La Briqueterie (Part à payer à La Brillaz, déduction faite de la subvention ECAB)		80'000				
Création réseau mise en séparatif Ch.des Vergers / Ruelle du Château	370'000					
Création mise en séparatif - Etape 2					262'000	
Amélioration efficacité énergétique (éclairage, ventilation, etc...)			100'000			
Rénovation bâtiment scolaire / communal		200'000				
Crédit d'étude terrain de la Gravière et Développement des infrastructures communales		50'000				
Aménagement terrain des Glières		300'000				
Projet nouveau bâtiment communal				3'500'000		
Total des investissements planifiés	520'000	630'000	570'000	3'680'000	382'000	-

Elle explique que cette planification fait état des investissements 2022 qui seront présentés ce soir (en rouge sur fonds jaune) et que figurent aussi ceux qui ont déjà été acceptés mais pas encore tout ou en partie réalisés.

Elle relève également qu'aucune recette n'est planifiée, étant donné qu'à ce jour aucune participation ou subvention ne sont connues pour les investissements prévus.

Mme Dominique Haller Sobritz présente la planification pour le compte de résultat pour les cinq années suivantes :

Planification financière - Comptes de résultat 2022-2026					
	2022	2023	2024	2025	2026
Total général CHARGES	3'605'191	3'648'677	3'682'923	3'710'864	3'755'122
Total général PRODUITS	3'623'841	3'656'670	3'689'820	3'722'630	3'757'900
Bénéfice (+) / perte (-)	18'650	7'993	6'897	11'766	2'778

3. Budgets 2022

3.1 Présentation générale des budgets des investissements et de fonctionnement

Avant de passer aux différentes présentations **Mme Dominique Haller Sobritz** rappelle quelques éléments :

	au 31.12.2019
Population légale	796 habitants
Taux d'impôt actuel	90 centimes
(En septembre 2021 : 782 habitants - Résidents permanents : 389 hommes- 393 femmes)	

Le détail des statistiques officielles cantonales au 31.12.2019 a été publié récemment sur le site du canton de fribourg.

Mme Dominique Haller Sobritz présente également les provenances des citoyens.

Population résidante permanente, selon le domicile il y a 1 an

Même commune	711	2020
Autre commune du canton	42	2020
Commune d'un autre canton	15	2020
A l'étranger	2	2020
Pas encore né	12	2020

Mme Dominique Haller Sobritz explique que le total des nouveaux investissements est de 580'000.- CHF pour 3 investissements différents.

Mme Dominique Haller Sobritz propose à l'Assemblée de passer en détail, les divers investissements proposés. La commission financière transmettra ensuite ses rapports. L'assemblée votera chaque investissement individuellement.

Enfin, le budget de fonctionnement sera soumis à votre approbation.

Mme Dominique Haller Sobritz présente le total des investissements proposés à l'assemblée :

2170.5040.00	200'000.- CHF pour la réfection du bâtiment scolaire.
6150.5010.00	150'000.- CHF pour le concept de circulation (voté en 2019).
7101.5031.01	80'000.- CHF pour le collecteur, hydrantes dans le quartier de la Briqueterie.
7201.5032.00	370'000.- CHF pour le séparatif dans le secteur école-château (voté en 2021).
7900.5090.00	300'000.- CHF dans le cadre de l'aménagement du territoire, pour le terrain des Glières.

3.2 Réfection du bâtiment scolaire

Informations :

- **Montant de l'investissement : 200'000.- CHF**
- **Financement : emprunt taux du marché**

M. Mathias Mauroux présente l'investissement relatif à la réfection du bâtiment scolaire.

Il donne des explications sur ce projet de rénovation et décrit les travaux prévus sur le bâtiment. Il s'agit notamment de :

- l'extérieur du bâtiment, soit les façades de l'ancien bâtiment ;
- les molasses à refaire
- l'accès à l'administration communale, les escaliers étant complètement usés ;
- la barrière de l'escalier ;
- le virevent côté nord (idem que le virevent côté sud, soit emballé en cuivre) ;
- le berceau du toit sera repeint
- la location de l'échafaudage.

Mme Pamela Gysler demande s'il y a un accès des deux côtés et s'il y a une pente d'un côté ?

M. Mathias Mauroux répond que l'accès handicapé se fait depuis l'entrée de la nouvelle école qui possède une entrée de plain-pied.

M. Marcel Roulin demande quel est le taux du marché annoncé pour les investissements ?

Mme Dominique Haller Sobritz répond que cela dépend du moment où la demande d'emprunt est effectuée. Elle précise qu'en temps voulu, plusieurs banques sont contactées pour comparer les taux. Pour information, le dernier emprunt effectué avait été fixé à 0.67%. Chaque investissement est discuté du montant et de la durée de l'emprunt.

M. André Maradan demande si cela ne serait pas l'occasion d'installer des panneaux solaires ?

M. Mathias Mauroux rappelle que des panneaux solaires sont déjà sur le toit de la nouvelle école et que pour l'instant il n'a pas été prévu d'en installer. Il faut souligner qu'il s'agit d'un bâtiment protégé. La réflexion pourra se faire plus tard, sur le toit de la halle polyvalente.

M. Jacques Berset demande si une demande de subvention a été demandée.

M. Mathias Mauroux se renseignera en temps voulu, notamment pour les molasses.

M. Mathias Mauroux relève également qu'actuellement, il y a seulement une partie des fenêtres qui possèdent des garde-corps métalliques à l'extérieur. Concernant la sécurité, il y a actuellement un système de serrure à chaque fenêtre. Etant donné que les molasses seront refaites, il a été décidé également de mettre les garde-corps partout. Ce qui permettra d'améliorer le système de sécurité actuel.

M. Jacques Berset demande si le Service des biens culturels a accepté de mettre des doublures en cuivre sur un bâtiment protégé.

M. Mathias Mauroux répond que la face-sud dispose déjà de doublure en cuivre. Il relève que le Service des biens culturels ne souhaite pas de couleurs qui détonnent et qui brillent. En général, le cuivre est brillant au départ mais est admis par le SBC.

M. Fabrice Pichonnaz demande s'il y a des améliorations possibles sur la grande antenne de Swisscom.

M. Mathias Mauroux répond qu'il y avait eu une mise à l'enquête à l'époque et qu'un contrat a été signé avec Swisscom pour une certaine durée. Il rappelle qu'il y a une nouvelle mise à l'enquête pour l'antenne 5G et pour laquelle, une séance d'information a été organisée. Pour le moment, l'antenne reste telle quelle. Le dossier est en cours de traitement dans les différents services du canton, notamment auprès du Service des biens culturels.

3.3 Remplacement collecteur d'eau potable – Quartier de la Briqueterie

Informations :

- **Montant de l'investissement : 80'000.- CHF**
- **Financement : emprunt taux du marché**

M. Maïc Werner explique que l'eau de la Briqueterie provient directement de Lentigny qui a un réservoir de pompage qui se trouve à l'entrée du quartier de la Briqueterie. A l'époque, quand ce collecteur a été créé par la commune d'Autigny pour relier Lentigny au quartier de la Briqueterie, il semble avoir été sous-estimé ou sous-dimensionné. Ce qui fait qu'à l'heure actuelle, avec les pénuries d'eau que l'on a vécues ces dernières années, des habitants ont demandé à se raccorder au réseau d'eau potable. Ce qui a été accepté car nous sommes obligés de raccorder toutes les personnes qui le demandent.

Nous rencontrons actuellement certaines problématiques à certaines heures, notamment des chutes de pression.

M. Maïc Werner rappelle également que lorsque le PIEP (plan d'infrastructure à l'eau potable) a été élaboré, il nous avait été signalé qu'il n'y a aucune défense incendie, si ce n'est l'étang. L'exercice a été fait avec le corps des sapeurs-pompiers. Ceci avait permis de constater qu'il fallait 45 minutes pour amener de l'eau jusqu'à la dernière ferme du quartier.

Pour résoudre ce problème de pression et de défense incendie, c'est de remplacer environ 700 à 1'000 mètres de collecteur et de le dimensionner plus grand. Une à deux bornes hydrantes seront également installées dans le quartier.

MW a pris contact avec la commune de La Brillaz qui est favorable à participer à cet investissement. Il sera également possible de faire une demande de subvention à l'ECAB.

M. Jacques Berset demande ce qu'il en est des subventions. Il constate qu'aucun montant n'a été annoncé pour ces différents investissements. Quelle sera la subvention de l'ECAB et de La Brillaz ?

M. Maïc Werner explique que le montant de l'ECAB n'est pas connu et dépendra du montant final de l'investissement. Le montant de l'investissement a été calculé par les bureaux d'ingénieurs.

Mme Dominique Haller Sobritz confirme qu'il s'agit du montant net qui tient compte des subventions de La Brillaz et de l'ECAB.

M. Maïc Werner explique également que cette problématique est arrivée tardivement et qu'il a fallu demander des offres rapidement. La subvention ECAB sera connue à la fin des travaux en fonction du niveau d'amélioration de la défense incendie. Concernant la participation de La Brillaz, ils seront quasiment identiques, soit 80'000 francs pour La Brillaz.

3.4 Aménagement du terrain des Glières

Informations :

- **Montant de l'investissement : 300'000.- CHF**
- **Financement : emprunt taux du marché**

Mme Laurence Charrier présente l'investissement relatif à l'aménagement du terrain des Glières. Il s'agit de l'ancien terrain de football.

Elle explique que lors de l'assemblée des budgets 2020, il avait été proposé de construire une nouvelle déchetterie sur une partie de la surface disponible. Les citoyens présents lors de cette assemblée ont décidé que l'emplacement pour une déchetterie n'était pas judicieux. Il a été décidé que cet endroit devait être valorisé en une place de détente et de jeu. Le Conseil communal a mandaté l'entreprise Zbinden Jardins pour dessiner un projet. Après leur avoir tracé les grandes lignes, il leur a été laissé carte blanche.

Le résultat de cette étude est très enthousiasmant qui comprenait des tables, arborisation, une butte pour séparer la cabane des Glières avec abri feu, place de jeux, mobilier de sport. Malheureusement ce premier projet coûtait au final plus de 500'000 francs mais semblait cher pour le conseil. Le Conseil communal a dès lors décidé de mettre à l'investissement un montant de 300'000 francs pour la revalorisation du terrain.

Mme Laurence Charrier explique également qu'en accord avec la Commission financière, il est proposé à l'assemblée de voter une enveloppe globale de 300'000 francs. A l'heure actuelle, aucun autre projet n'a été demandé.

Si l'investissement est accepté, il sera proposé deux projets de revalorisation sur lesquels les citoyens pourront s'exprimer.

M. André Maradan demande s'il est possible d'intégrer dans cet investissement, le sentier didactique qui aurait besoin d'être refait ?

Mme Laurence Charrier répond que pour ce qui est de « booster » le sentier didactique, la décision reviendra au Service des forêts qui sera plutôt ravi si on ne touche pas ce sentier. Mme Charrier explique tout de même que l'ancienne plateforme sera enlevée et que les passerelles seront maintenues.

Suite à l'intervention de **M. Fabrice Pichonnaz**, Mme Charrier explique qu'il sera possible, dans une prochaine étape, d'intégrer des plaquettes explicatives. Concernant le projet, les prochaines discussions seront plus précises sur les différents besoins de cet emplacement.

Suite aux interventions de **M. Marcel Roulin**, Mme Charrier explique que le choix du paysagiste n'est pas définitif mais relève que des coûts ont déjà été réalisés pour ce projet. En fonction du montant, voir si finalement une seule partie du terrain sera aménagée. Elle répond que le budget pour l'aménagement du sentier didactique s'élève à 3'500 francs. Les coûts pour l'aménagement du terrain des Glières n'ont pas encore été chiffrés mais il faudra calculer le budget pour l'entretien.

Suite à l'intervention de **M. André Maradan**, Mme Charrier explique qu'il n'est pas prévu d'aménager les bords de la Glâne.

M. Daniel Chablais relève la problématique des dégradations de la buvette.

Mme Laurence Charrier comprend les inquiétudes mais il faudra réfléchir aux matériaux utilisés et à installer des choses basiques. Le Conseil communal est conscient des éventuelles dégradations qui pourraient y avoir à cet endroit.

M. Valérie Huguenot demande si la rénovation de la buvette est prévue dans le projet ?

Mme Laurence Charrier répond que la buvette restera telle quelle. Des travaux de peinture ont été effectués. Elle relève que cette buvette est très appréciée et régulièrement louée.

M. Roland Bovet souligne l'importance de garder une place assez grande pour l'organisation des grandes manifestations.

Mme Laurence Charrier en prend note.

Mme Pamela Gysler demande quel est le réel besoin d'aménager le terrain et se demande qui va en profiter ?

Mme Laurence Charrier explique qu'actuellement ce terrain est plat et nu. L'idée est de continuer à louer la cabane mais sans empêcher d'autres familles d'utiliser la place de pique-nique par exemple. Le but est de créer un endroit convivial, en créant un relief ou en arborisant le terrain. Ce qui permettrait de mieux délimiter les zones.

Le but est de valoriser cet endroit d'une manière ou d'une autre et que le seul espace jeu dans la commune, se trouve actuellement derrière l'école.

M. André Maradan soulève qu'une fois que le lieu sera connu, les gens viendront.

M. Fabrice Pichonnaz souligne qu'il est intéressant de travailler avec une entreprise comme celle de Zbinden qui possède deux entités, soit une partie étude et planification effectuée par des architectes et une partie constituée de paysagistes.

Mme Laurence Charrier relève que le but était d'avoir un ordre de grandeur. A voir ensuite ce qui sera possible de faire avec les entreprises de la commune.

Mme Karin Piller demande s'il ne sera pas souhaitable d'avoir une deuxième offre. Elle trouve le montant trop important.

M. Maïc Werner répond que les entreprises sont, dans un premier temps, mandatées pour établir un cahier des charges et qu'ensuite, afin d'attribuer les travaux, il y aura une mise en soumission sur invitation.

Mme Dominique Haller Sobritz relève que c'est un montant maximal qui est voté.

Suite à l'intervention de **M. Laurent Brügger**, **Mme Charrier** rappelle que c'est un montant qui est voté et non le projet en lui-même. Deux projets seront présentés lors d'une prochaine assemblée où les citoyens auront leur mot à dire. Elle explique les prochaines étapes, si l'investissement est accepté.

M. Fabrice Pichonnaz relève que c'est une surface importante et qu'il ne faut pas avoir l'impression que c'est un trop grand montant. Ce projet est une bonne chose pour les familles et pour Autigny.

Mme Laurence Charrier rappelle que ce terrain est un ancien terrain de foot et qu'un terrain de foot doit être drainé. Dès lors, si on souhaite arboriser le terrain des travaux en conséquence sont nécessaires.

Suite aux interventions de **M. Marcel Roulin**, qui relève notamment que cela représente certes un certain coût pour un tel projet mais acceptable, **Mme Laurence Charrier** confirme qu'il n'y a que la buvette qui est louée. Les réservations sont gérées par la commune. Ce projet amènera effectivement des familles des régions voisines.

M. Tristan Werner relève qu'au vu de la surface qui sera utilisée, il pourrait s'agir de faire un joli projet et qu'actuellement, à Autigny, il y a seulement une petite place de jeu.

M. Marc Cudré-Mauroux intervient au sujet de la limitation de vitesse. **M. Maïc Werner** confirme qu'actuellement la route est à 80 km/heure mais que des discussions sont en cours avec le canton pour un 60 km/heure.

Mme Pamela Gysler propose d'installer des ralentisseurs.

Mme Laurence Charrier relève que le but est que les utilisateurs de la place restent sur le fond de la parcelle et non en bord de route.

M. Jacques Berset demande si d'autres lieux ont été visités ?

Mme Laurence Charrier répond qu'elle s'est rendue à Corserey où il y a des grandes tables et une place de feu. Une tyrolienne a été aménagée. Mme Laurence Charrier explique qu'il s'agit d'un endroit déjà boisé. Des toilettes sèches ont été installées et sont vidées de temps en temps. Mme Charrier ne connaît pas le prix mais elle s'est surtout renseignée sur les éventuelles déprédations constatées.

Au vu de la situation financière de la commune, **M. Jacques Berset** demande si cet investissement de 300'000 francs est supportable pour la commune car il lui est difficile de faire une analyse de la situation. Il relève notamment que le taux d'impôt est relativement haut et qu'il constate les échecs des projets de fusion. M. Berset se demande dès lors si le fait d'installer une place de jeux attrayante peut aider à attirer les autres communes.

Mme Dominique Haller Sobritz répond que le but est de faire des investissements sans augmenter le taux d'impôt. Si le but était de baisser le taux d'impôt, alors il ne faut effectivement pas prévoir d'améliorations.

Concernant les projets de fusion, le Conseil communal actuel a décidé d'arrêter de perdre son temps pour ce genre de démarches et de se centrer sur des projets pour Autigny.

Mme Anne Françoise Dafflon intervient en indiquant que c'est le moment que la commune propose un endroit destiné aux jeunes et aux les enfants. Elle relève l'importance de faire quelque chose avec l'ancien terrain de football.

Budget de fonctionnement 2022

Mme Dominique Haller Sobritz explique que pour cette année 2022, comme annoncé dans le bulletin communal, la nouvelle présentation du budget modèle MCH2, ne nous permet pas de comparaison qui puisse être réellement quantifiable.

En effet, de nombreux chapitres sont bousculés par l'introduction de charges qui figuraient dans d'autres comptes, d'autres chapitres.

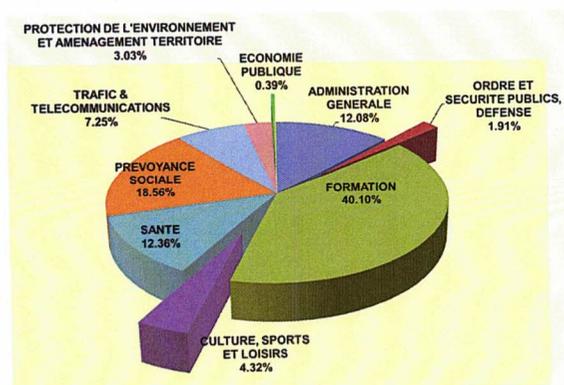
En outre, la limite maximale de 30'000.- CHF pour les investissements, fait ainsi gonfler les comptes de charges, tout en impactant à la baisse les amortissements futurs.

A contrario, il y aura également une réévaluation des postes du bilan au 1^{er} janvier 2022, qui introduisent, non plus un amortissement financier mais comptable dans chaque chapitre concerné.

Mme Dominique Haller Sobritz présente les comparaisons par chapitre, en indiquant les principales modifications.

Concernant le budget de fonctionnement, le Conseil communal vous présente un budget bénéficiaire bien qu'ayant inclus des frais importants en matière d'entretien de bâtiments, de conduites d'eaux usées, ou d'informatique.

Mme Dominique Haller Sobritz débute cette présentation par un graphique qui montre la répartition des charges par chapitre pour 2022. Le chapitre le plus important, avec 40.10 %, concerne la « Formation » et le plus petit concerne l'« Economie publique » avec 0.39 %.



Elle explique que la numérotation des différents chapitres est restée identique (mais pas des sous-chapitres ni des comptes) la dénomination de ceux-ci a été modifiée :

Anciens

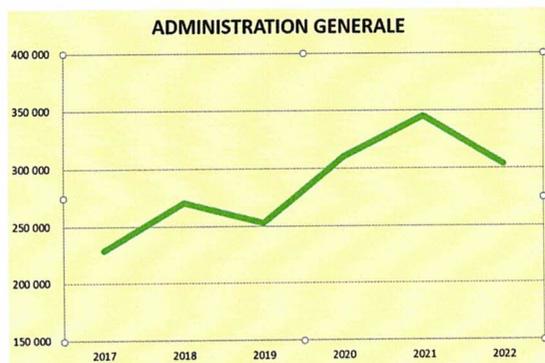
- 0 - Administration
- 1 - Ordre public
- 2 - Ecoles
- 3 - Culture et Loisirs
- 4 - Santé
- 5 - Affaires sociales
- 6 - Transports & Communications
- 7 - Protection-Aménagement, Environnement
- 8 - Economie
- 9 -Gérance Fortune & Immeubles

Nouveaux

- Administration générale
- Ordre et sécurité publics, Défense
- Formation
- Culture, Sports et Loisirs
- Santé
- Prévoyance sociale
- Trafic & Télécommunications
- Protection de l'environnement et Aménagement du territoire
- Economie publique
- Finances et Impôts

Le chapitre 4. Santé est le seul à avoir garder sa dénomination

Mme Dominique Haller Sobritz présente chapitre par chapitre la situation envisagée pour 2022. L'assemblée est invitée à poser directement ses questions après chaque chapitre.
0. Administration générale (anciennement Administration)



Mme Dominique Haller Sobritz explique que ce premier chapitre « ADMINISTRATION GENERALE » s'élève à Fr. 387'784.55.- de charges pour Fr. 84'150.- de revenus, soit un solde de charges de Fr. 303'635.-, soit une différence négative de Fr. 41'532.-.

Ce chapitre comprend différents sous-chapitres habituels comme : le législatif et exécutif, les services généraux, et d'autres nouveaux tels que les immeubles dits administratifs, dont font partie le bâtiment locatif et la buvette des Glières.

En effet, ceux-ci n'ont pas un but de rendement prépondérant, mais servent à la vie sociale et publique de la Commune, avec l'AES dans le bâtiment des maîtres.

A contrario, il n'y a plus de comptabilisation des retenues de salaires ou cotisations salariales des employés dans le compte de résultat. Celles-ci sont directement comptabilisées au niveau du bilan.

Mme Dominique Haller Sobritz précise également que ce budget comprend l'engagement futur en 2022 de deux personnes supplémentaires à temps partiel, afin de soutenir d'une part, le service administratif, et d'autre part l'édilité. Ceci afin de permettre un minimum de remplacement en cas d'absence ou vacances et de limiter les heures supplémentaires qui sont nécessaires pour absorber les diverses tâches utiles et obligatoires. Le détail de ces engagements n'est pas encore fixé.

1. Ordre et sécurité publics, défense



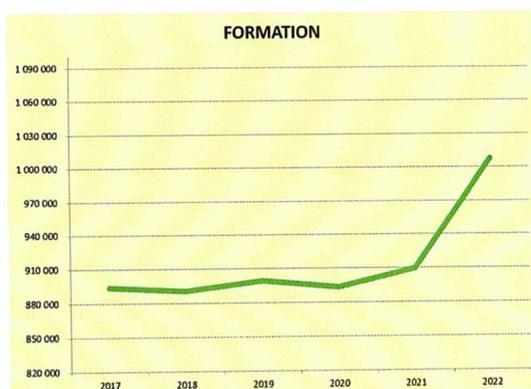
Mme Dominique Haller Sobritz explique le chapitre « ORDRE & SECURITE PUBLICS, DEFENSE » présente Fr. 81'299.75.- de charges pour Fr. 33'310.- de revenus, soit un solde de charges de Fr. 47'990. En ce qui concerne les domaines de la justice, du feu, des affaires militaires et de la protection civile, il n'y a pas de changement. **Mme Dominique Haller**

Sobritz précise que l'ORCOC sera dissoute le 31.12.2021. Cette décision a été prise par tous les membres des communes de Sarine-Ouest.

Dans le sous-chapitre du FEU un montant de Fr. 956.- correspond aux frais qui seront facturés par le Réseau Santé Sarine dans le cadre de l'intégration des pompiers dans cette structure du district.

Suite à l'intervention de **M. Marcel Roulin**, **Mme Dominique Haller Sobritz** explique qu'il s'agit de la différence avec le budget 2021.

2. Formation



Mme Dominique Haller Sobritz présente ce chapitre qui s'élève à Fr. 1'409'828.- de charges pour Fr. 402'036.50.- de revenus, soit un solde de charges de Fr. 1'007'792.-.

Sont compris les domaines de l'école enfantine, l'école primaire, le CO, l'accueil extrascolaire, les écoles spécialisées, la formation professionnelle, ainsi que l'administration du cercle scolaire.

L'augmentation de ce poste est de Fr. 98'499,- et représente 40,10 % des charges. Comme évoqué auparavant, ici l'amortissement pour le bâtiment scolaire n'est plus de Fr. 16'500.- comme en 2021, mais sera de Fr. 42'880.-.

Il est également prévu l'achat de 2 photocopieurs pour le cercle scolaire (dont l'un est à la charge de Chénens par leur participation).

Mme Dominique Haller Sobritz relève que les heures des dames de nettoyages qui chaque jour passent par chaque classe pour le nettoyage et désinfection en raison de la crise sanitaire ne vont pas contribuer à faire baisser le poste de nettoyage.

3. Culture, sports et loisirs



Mme Dominique Haller Sobritz explique que ce chapitre s'élève à Fr. 138'716.25. - de charges pour Fr. 30'100.- de revenus, soit un solde de charges de Fr. 108'616.-. Soit une baisse de Fr. 33'956.- par rapport au budget 2021.

Il concerne les domaines de la culture, les sports et l'entretien de la place de jeux.

Mme Dominique Haller Sobritz relève que la baisse de l'amortissement et l'augmentation de la participation de la Commune de Chénens contribuent à cette évolution.

Elle informe également que la convention scolaire a été résiliée au 31 juillet 2022. Cette nouvelle convention est en cours de modification. Elle introduira à l'avenir, dans la participation de la Commune de Chénens une location de la halle, afin de contribuer aux investissements nécessaires au maintien en état de celle-ci.

Mme Dominique Haller Sobritz rappelle que la nouvelle attribution de subventions communales pour les sociétés locales a été modifiée. La société de tir, en cours de dissolution, et le FC Chénens-Autigny, ne recevront pas les subventions habituelles.

4. Santé

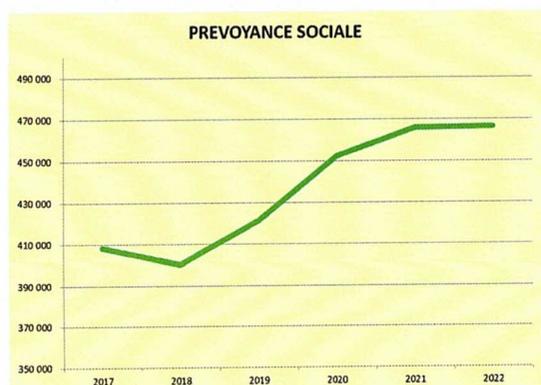


Mme Dominique Haller Sobritz explique que ce chapitre présente des charges de Fr. 312'069.15.- pour des revenus de Fr. 1'500.-, soit un solde de charges de Fr. 310'569.-. Ce qui représente une augmentation de Fr. 15'468.- par rapport au budget 2021.

Sont compris les domaines des hôpitaux, homes médicalisés, soins ambulatoires et le service médical des écoles.

Mme Dominique Haller Sobritz relève que les frais financiers de la CODEMS (construction et rénovation des homes) se partagent cette croissance avec les soins ambulatoires.

5. Prévoyance sociale



Mme Dominique Haller Sobritz explique que ce chapitre s'élève à Fr. 467'429.45.- de charges pour Fr. 1'000.- de revenus, soit un solde de charges de Fr. 466'429.-. Il comprend les domaines des structures d'accueil de la petite enfance, la participation communale aux institutions spécialisées et l'aide sociale.

Avec une augmentation de Fr. 524.- par rapport à 2021, ce chapitre est donc très stable dans son évolution.

6. Trafic et télécommunication



Mme Dominique Haller Sobritz explique que ce chapitre s'élève à Fr. 182'287.- de charges et comprend les routes communales, cantonales et le trafic régional et ferroviaire. La baisse de Fr. 28'379.- est essentiellement due à la modification des amortissements de ce chapitre.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire



Mme Dominique Haller Sobritz explique que ce chapitre s'élève à Fr. 510'292.70.- de charges pour Fr. 434'092.80.- de revenus, soit un solde de charges de Fr. 76'200.-.

Sont compris dans ce chapitre l'approvisionnement en eau, la protection et l'épuration des eaux, ainsi que les ordures ménagères.

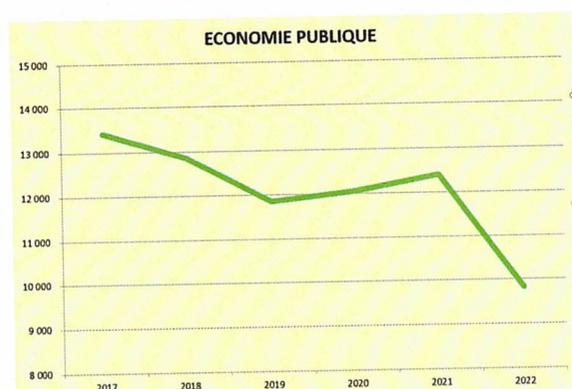
Cette année, le montant d'entretien et rénovation des installations a été posé à Fr. 30'000.- au lieu de prévoir un investissement éventuel de Fr. 20'000.- A contrario, un prélèvement sur la réserve serait à prévoir pour Fr. 13'487.- si le poste devait être totalement utilisé.

Concernant l'épuration, l'attribution à la réserve est en baisse, puisqu'une modification des tarifs en la matière a été mise en place.

Pour la déchetterie, une baisse de frais d'entretien est envisagée pour 2022.

Mme Dominique Haller Sobritz précise également que les amortissements de l'aménagement du territoire (PAL) contribuent à cette baisse.

8. Economie publique (Anciennement *Economie*)

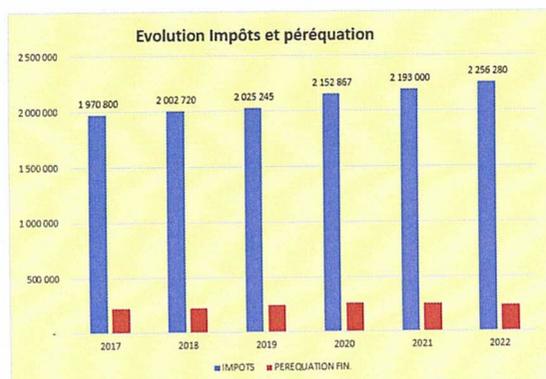


Mme Dominique Haller Sobritz explique que ce chapitre s'élève à Fr. 12'843.60.- de charges pour Fr. 3'020.- de revenus, soit un solde de charges de Fr. 9'824.-. Sont compris l'agriculture et les forêts.

La différence est due essentiellement à l'introduction d'amortissements des charges et différents travaux mais aussi des subventions éventuelles reçues pour ceux-ci.

9. Finances et impôts

Mme Dominique Haller Sobritz présente l'évolution des poste impôts et péréquation financière de 2017 à 2022.



Mme Dominique Haller Sobritz explique que ce chapitre s'élève à Fr. 2'634'632.- de revenus pour Fr. 102'640.- de charges, soit un solde de recettes de Fr. 2'531'992.-, soit une baisse de Fr. 114'090.- par rapport à 2021, dont Fr. 15'000.- pour la péréquation financière.

Il concerne essentiellement les impôts et taxes perçus, ainsi que la péréquation financière intercommunale perçue pour un montant de Fr. 243'282.-. Mais aussi l'administration de la fortune et de la dette, telle que les immeubles du patrimoine financier, comme les terrain et maison de la Gravière.

Pour 2022, **Mme Dominique Haller Sobritz** explique que la prudence a encore été renforcée, en raison de l'impact encore présent de la pandémie, de la situation fiscale des contribuables ayant bénéficié de RHT. Elle laisse prévoir tout de même une augmentation générale d'environ Fr. 100'000.-.

Les frais et revenus des parchets communaux, buvette des Glières, bâtiment des maîtres ne figurent plus dans ce chapitre.

Le graphique présenté précise l'évolution des Impôts et de la péréquation intercommunale. Cette dernière baisse de 6'629.- CHF

Suite à l'intervention de **M. Marcel Roulin**, **Mme Dominique Haller Sobritz** confirme que la péréquation commence à baisser légèrement.

Mme Dominique Haller Sobritz relève que le bénéfice attendu pour 2022 est de Fr. 18'650.-.

Mme Dominique Haller Sobritz demande à l'Assemblée s'il y a des questions.

M. André Maradan demande ce que représentent les postes non ventilables.

Mme Chantal Gobet explique qu'il s'agit des provisions pour la caisse de pension du personnel de l'Etat de Fribourg.

Mme Dominique Haller Sobritz relève que des provisions avaient été faites en 2018 mais que celles-ci ont dû être augmentées.

Mme Dominique Haller Sobritz donne la parole à la Présidente de la Commission financière pour la lecture des rapports

3.5 Rapports de la Commission financière

Mme Mary-Laure Richoz, Présidente de la Commission financière, donne lecture des différents rapports :

Rapport de la Commission financière relatif au budget des investissements 2022

« Conformément à son mandat, dans sa séance du mardi 16 novembre 2021, la Commission financière a examiné le budget des investissements pour l'année 2022. Les membres du Conseil communal étaient présents afin de répondre à toutes nos questions et commenter certains postes. La Commission financière remercie l'ensemble du Conseil communal, ainsi que la boursière communale pour le travail effectué, plus particulièrement lors du passage au nouveau plan comptable MCH2 qui a engendré une charge de travail supplémentaire.

Cette année, le total des investissements 2022 s'élève à Fr. 580'000.- pour 3 objets à voter.

Formation

Un budget de Fr. 200'000.- vous est proposé pour la réfection du bâtiment scolaire. Cette dernière aura pour but d'effectuer des travaux concernant les encadrements en molasse, les escaliers menant au bureau communal, la pose de garde-corps et le changement de barrières, entre autres.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

- Approvisionnement en eau

Un budget de Fr. 80'000.- vous est proposé pour le remplacement du collecteur EP dans le quartier de la Briqueterie. Ce montant tient compte de la future subvention de l'ECAB ceci en lien avec certains travaux (collecteurs et bornes hydrantes), ainsi que d'une participation de la commune de La Brillaz.

- Aménagement du territoire

Une enveloppe globale de Fr. 300'000.- vous est proposé pour l'aménagement du terrain des Glières. En effet, un projet de divers équipements de loisirs et d'arborisation a été élaboré.

Au vu du délai restreint jusqu'à cette assemblée, il n'a pas été possible au Conseil communal de vous présenter les deux options de ce projet. Ces dernières vous seront soumises lors d'une prochaine assemblée au début de l'an prochain. Vous aurez ainsi l'occasion de choisir celle qui sera réalisée dans la limite du montant susmentionné.

Le financement de cet investissement sera réalisé par emprunt bancaire.

Pour les investissements prévus en 2022, la Commission financière a décidé de soutenir les engagements proposés par le Conseil communal, en tenant compte de la future présentation des deux options de l'aménagement du terrain des Glières.

Dès lors, nous recommandons à l'assemblée d'approuver le budget des investissements 2022 tel qu'il vous est proposé. »

Rapport de la Commission financière relatif au budget de fonctionnement 2022

« Conformément à son mandat, dans sa séance du mardi 16 novembre 2021, la Commission financière a examiné le budget de fonctionnement pour l'année 2022.

Les membres du Conseil communal étaient présents afin de nous fournir toutes les explications nécessaires concernant le budget 2022.

Les charges se montent à Fr. 3'605'190.85.- et les produits s'élèvent à Fr. 3'623'841.30, laissant apparaître un bénéfice de Fr. 18'650.45.-.

Après un examen approfondi, tous les comptes ont été contrôlés. Plusieurs d'entre eux ont nécessité des explications, qui ont été fournies par les Conseillers communaux présents ainsi que Madame Chantal Gobet, boursière communale, dans le cadre du changement de plan comptable (MCH2), et ce, à l'entière satisfaction de la Commission financière.

La Commission financière donne donc un préavis favorable au budget de fonctionnement de l'année 2022 et recommande à l'assemblée d'approuver le budget tel qu'il est présenté par le Conseil communal.»

Mme Dominique Haller Sobritz remercie Mme Mary-Laure Richoz et ses collègues, Janinne Brandt, Mike David Gomes Mendes, Joël Reinhardt et Johan Vonlanthen, ce qui pour chacun était leur premier exercice. Le conseil communal souhaite les remercier pour leur présentation et leurs questions pertinentes.

3.6 Vote final de chaque investissement et du budget de fonctionnement

Votes des investissements 2022

Réfection du bâtiment scolaire

Résultat du vote :	A l'unanimité
---------------------------	---------------

Remplacement du collecteur d'eau potable pour le quartier de la Briqueterie

Résultat du vote :	A l'unanimité
---------------------------	---------------

Enveloppe pour la réalisation de l'aménagement du terrain des Glières, pour lequel 2 projets seront proposés en 2022

Résultat du vote :	oui : 39 voix	non : 3 voix	abstention : 2 voix
---------------------------	---------------	--------------	---------------------

Mme Dominique Haller Sobritz remercie l'assemblée pour l'acceptation de ces investissements.

Budget de fonctionnement

Pour le Budget Comptes de Résultat 2022 présenté, soit :

- Total des charges : Fr. 3'605'191.-
- Total des revenus : Fr. 3'623'841.-
- Avec un bénéfice estimé de Fr. 18'650.-

Résultat du vote :	oui : 43 voix	non : 0 voix	abstention : 1 voix
---------------------------	---------------	--------------	---------------------

Mme Dominique Haller Sobritz remercie l'assemblée.

4. Présentation du concept de circulation - Information

Mme Dominique Haller Sobritz explique qu'en décembre 2019, l'Assemblée a accepté le crédit d'étude de Fr. 9'300.- pour soutenir votre exécutif dans son souhait d'améliorer les problèmes de circulation existants sur le territoire communal «Comment rendre notre réseau routier plus praticable». Le bureau d'ingénieurs TEAM+ a été mandaté pour étudier les possibilités, non seulement techniques, mais aussi acceptables sur le plan des directives cantonales.

Mme Dominique Haller Sobritz rappelle que le budget global de Fr. 150'000.- pour la réalisation concrète de ce projet a été acceptée par l'assemblée en 2020. L'étude est maintenant terminée et tient compte des décisions et remarques diverses des services cantonaux.

M. Maïc Werner présente le concept de circulation par secteur. Il précise que le Conseil communal a été épaulé par deux bureaux d'ingénieurs, soit le Bureau Jeanneret pour la partie génie civil et le bureau Team+, pour ce qui concerne la législation et l'amélioration du trafic. Il précise qu'un cahier des charges a été élaboré et des propositions ont pu être présentées.

Les travaux seront réalisés en 2022.

ROUTE DE SAINT-GARIN, LIMITATION DU TRAFIC



Concernant le carrefour près de l'église jusqu'à la route cantonale, **M. Maïc Werner** explique que ce n'est pas le panneau interdit à la circulation des camions, mais un panneau « Interdiction au 3,5 t. et plus de 2,3 m exception riverain » qui sera installé. En effet, il s'agit d'une recommandation de la Police cantonal et le SPC.

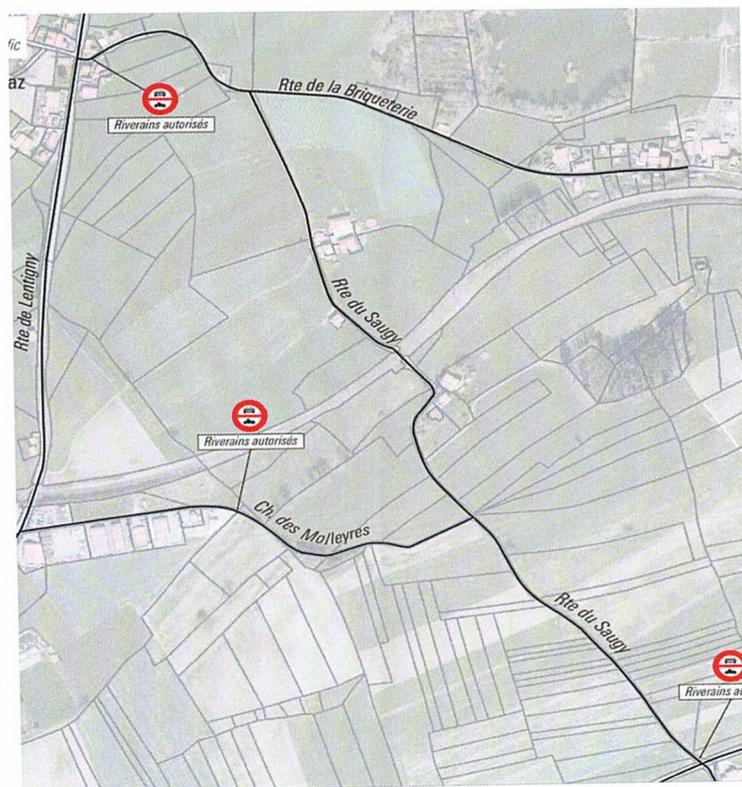
M. Maïc Werner précise que les convois agricoles ne se sentent pas concernés par les poids lourds.

M. Maïc Werner explique que la limitation de vitesse restera à 60 km/heure. La solution est d'installer des coussins berlinois qui sont des gendarmes couchés mais posés de manière longitudinale de la route.

M. Roland Bovet demande si des places d'évitement sont prévues.

M. Maïc Werner répond qu'une zone de croisement sera créée avec les espaces que la commune a à disposition.

ROUTES DU SAUGY ET DES MOLLEYRES, LIMITATION DU TRAFIC



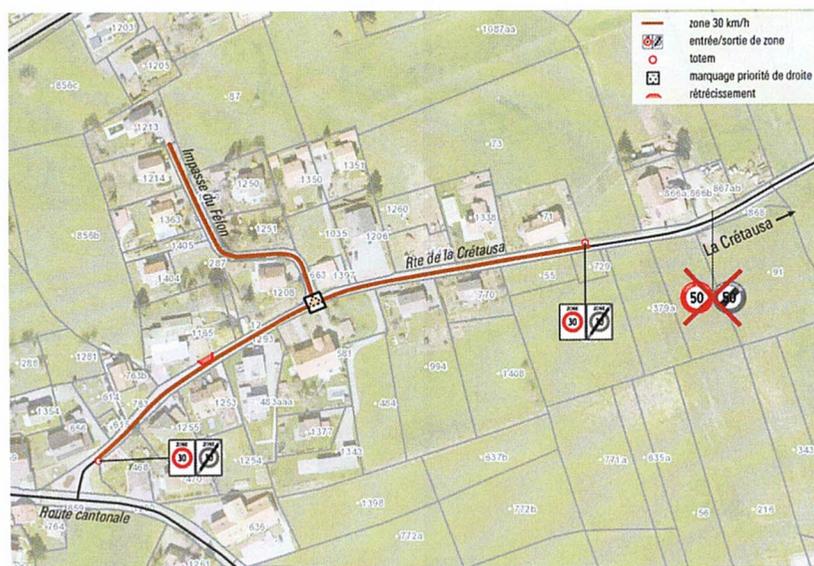
M. Maïc Werner explique que cette zone-là sera interdite à la circulation, excepté riverains. La Route des Molleyres sera interdite à la circulation. Pour réaliser ce concept, nous avons obtenu l'accord des communes de La Brillaz et de Chénens.

M. Maïc Werner relève que c'est une route où l'on ne peut pas se croiser le passage sous-voie est problématique. Il a également constaté la détérioration des accotements sur la Route des Molleyres.

Lors des différentes séances, la Commune de Chénens a émis certaines remarques sur cette fermeture.

M. Maïc Werner explique que dans ce secteur, il est prévu de nombreuses constructions industrielles sur la Route des Molleyres et sur la Route du Pontet ce qui va engendrer du trafic léger et lourd. M. Werner explique que la crainte que ces véhicules empruntent la Route des Molleyres au lieu d'utiliser le croisement à la Route de Chénens, est grande. Suite à l'intervention de **M. Florian Richoz**, **M. Maïc Werner** confirme que les habitants de la Briqueterie sont considérés comme des riverains.

ZONE 30 « QUARTIER EST » (Zone Route de la Crétausa) - RAPPORT D'EXPERTISE



Concernant la Route de la Crétausa et la Route du Félon, **M. Maïc Werner** explique que ces zones seront mises en zone 30km/heure.

Une signalisation d'entrée de zone 30 sera installée 5 à 10 mètres après le signal d'entrée de zone, soit 50 mètres après la zone 50 km/heures jusqu'à environ 50 mètres avant la fin du 50km/heure.

Le panneau indiquant la fin du 50km/heure sera supprimée.

M. Maïc Werner précise que dans les zones 30km/heures, du marquage au sol et mobilier urbain seront installés. La priorité de droite est effective à tous les croisements.

M. Maïc Werner explique également que des relevés de radar ont été demandés par le canton afin d'estimer la « valeur V85 ». Il a été constaté que la vitesse a été respectée par 85% des véhicules ce qui indique que les véhicules roulent à 50km/heure sur une route où il n'y a pas de trottoir.

M. Maïc Werner précise que des rétrécissements seront créés aux entrées des 30km/heure.

M. Marcel Roulin demande si l'interdiction de circuler à la Route des Molleyres est effective et si oui, à partir de quelle date ?

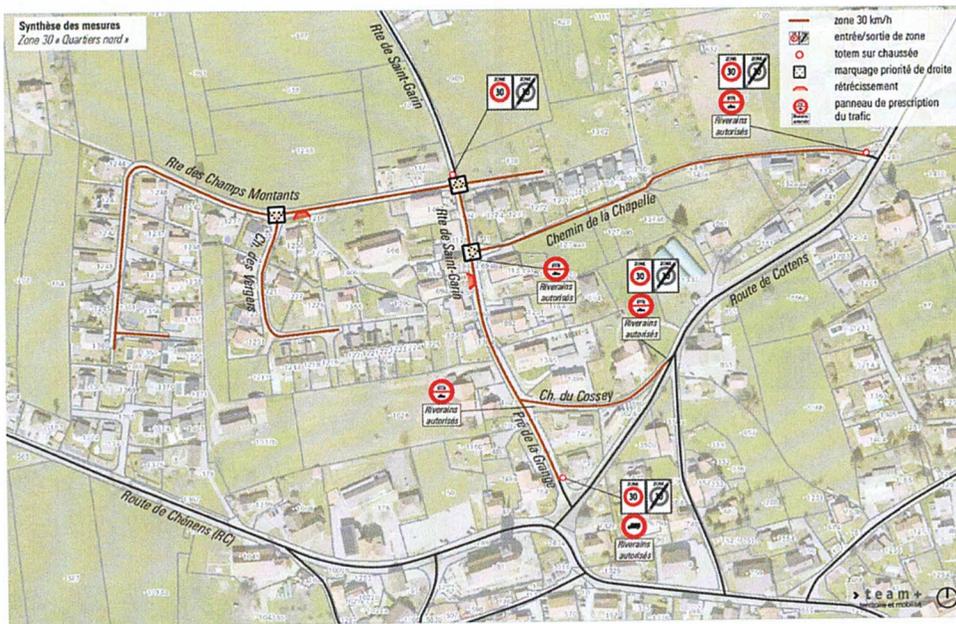
M. Maïc Werner explique la procédure. Après plusieurs séances, notamment avec le Service des ponts et chaussées (SPC), une enquête préalable a été déposée qui a été validée tel que présentée. Après l'assemblée, la mise à l'enquête définitive sera envoyée pour approbation et un avis sera publié dans la feuille officielle. Après le délai d'annonce, les différents travaux à réaliser pourront démarrer courant 2022.

Mme Anne Françoise Dafflon demande pourquoi pour certaines zones il est possible de mettre en zone 30km/heure et d'autre non, comme la route qui passe devant chez M. Pichonnaz.

M. Maïc Werner explique la problématique des différentes zones et précise que les limitations de vitesse 50, 80 et 120 km/heure sont des limitations officielles et que toutes les autres sont des dérogations à la limitation.

Pour les 50km/heure il est nécessaire d'avoir un côté bâti compact d'un côté de la route. Le canton demande deux côtés.

ZONE 30 « QUARTIERS NORD » - RAPPORT D'EXPERTISE



M. Maïc Werner explique que cette zone concerne Chemin de la Chapelle, Rte des Champs Montants, Route de Saint-Garin et le Chemin du Cossey.

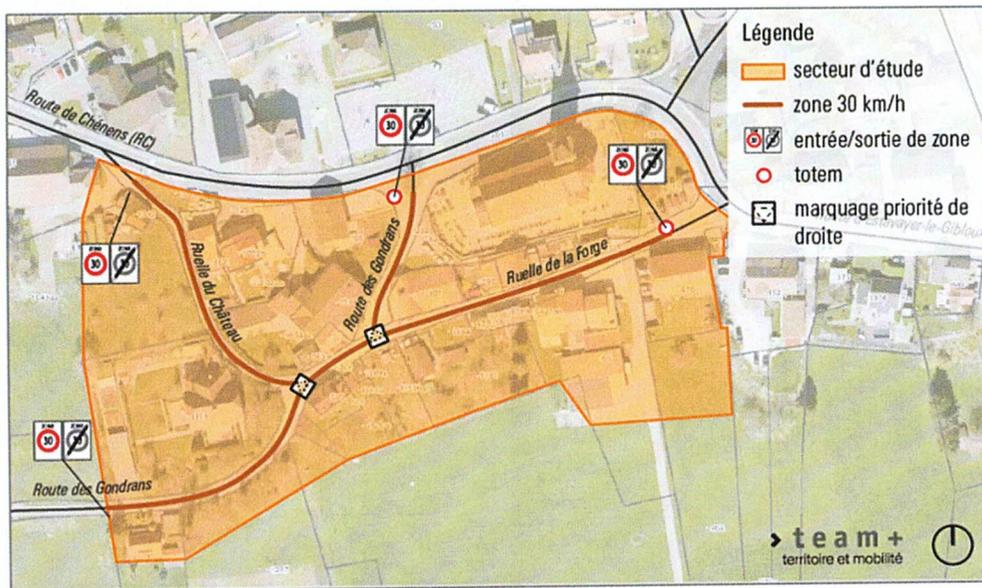
Il explique notamment :

- Route des Champs Montants : 30 km/heure, avec priorité de droite. La fin du 30 km/heure sera placée avant l'entrée sur la Route de Saint-Garin.
- Chemin de la Chapelle : Interdit à la circulation, excepté riverains.
- Chemin du Cossey : Interdit à la circulation, excepté riverains, avec panneau 30 km/heure.
- Pré de la Grange : (en bas du village, avant la Route de Cottens) 30km/ heure. Interdit au 3,5 t. et plus de 2,3 m., excepté riverains

Suite à l'intervention de **Mme Pamela Gysler** qui indique que plusieurs véhicules passent sur cette route pour se rendre à la déchetterie, **M. Maïc Werner** répond que la Route de la Dontzire est un passage privé avec des droits de passage. Il n'y a pas eu de relevé sur le nombre de véhicules qui passent. Il n'est donc rien de prévu sur cette route à l'heure actuelle.

Suite à l'intervention de **M. Mike Mendes**, **M. Maïc Werner** confirme que la Route du Cossey devient interdit à la circulation, excepté riverains. La problématique concerne la sortie sur la Route de Cottens où les riverains pourront éventuellement utiliser la Route de Saint-Garin pour sortir du quartier.

ZONE 30 « SECTEUR DE L'ÉGLISE » RAPPORT D'EXPERTISE



M. Maïc Werner présente cette zone qui concerne : la Ruelle de la Forge, la partie de la Route des Gondrans qui longe l'Église, et la Ruelle du Château. Elle deviendra une zone à 30km/heure.

M. Maïc Werner explique que des discussions sont en cours au sujet de la Route des Gondrans. Le Conseil communal a fait la demande au SPC pour installer un panneau 60km/heure. Le SPC part du principe que cela est contre-productif et que cela inciterait les personnes à rouler à 60km/heure. De plus il s'agit d'un endroit non-bâti. Des relevés de vitesse ont été effectués. Il a été constaté que peu de véhicules roulent à 80km/heure.

M. Marcel Roulin demande si cela signifie que la circulation va passer de 30 km/heure à 80 km/heure.

M. Maïc Werner explique que l'on passe de 30 km/heure à 50km/heure et de 50 km/heure à 80 km/heure.

Etant donné que l'habitation n'est que d'un côté de la route mais proche de cette route, **M. Fabrice Pichonnaz** demande s'il est possible de mettre un coussin berlinois.

M. Maïc Werner répond qu'il n'y a pas de recul avec les coussins berlinois mais qu'on pourrait déjà voir ce que ça donne sur la Route de Saint-Garin. M. Werner précise que la Route des Gondrans est à 80 km/h et la Route de Saint-Garin est à 60 km/heure.

M. Fabrice Pichonnaz relève l'avantage des coussins berlinois pour les cyclistes.

ZONE 50 ROUTE DE CHENENS



M. Maïc Werner indique qu'une extension du 50km/heure sur la Route de Chénens est prévue. Des relevés de vitesse ont été effectués, avec le radar de la commune et un radar discret. Il a été constaté que certains véhicules passent à parfois 70-75 km/heure.

TROTTOIR – RTE ESTAVAYER-LE GIBLOUX

M. Maïc Werner rappelle que lors de la dernière assemblée, la question de la création d'un trottoir à la Route d'Estavayer-le-Gibloux a été évoquée.

M. Werner explique qu'en raison de la construction actuelle de l'immeuble dans le secteur, différentes séances ont eu lieu avec le SPC. Le projet de trottoir prévoyait la création d'un trottoir sur le côté sud et relier la partie nord avec un passage piéton. Le passage piéton a notamment été refusé en raison de la norme VSS qui prévoit que pendant les 5 heures de la journée les plus utilisées, 100 personnes doivent emprunter le passage piéton.

M. Werner précise que le projet n'est pas complètement abandonné mais n'est pas présenté à cette assemblée. D'autres solutions sont à discuter et seront présentées ultérieurement.

Mme Anne-Françoise Dafflon rappelle que le chemin était déjà en gravier gras.

M. Maïc Werner explique que des discussions ont déjà eu lieu avec les propriétaires pour pouvoir prévoir un éventuel trottoir.

Mme Anne-Françoise Dafflon demande ce qu'il en est du radar ?

M. Maïc Werner répond que pendant l'hiver il ne sera pas installé.

Mme Pamela Gysler demande qui est responsable de la route entre Autigny et Cottens ? Elle constate qu'il y a de nombreux piétons mais aucune protection.

M. Maïc Werner comprend la problématique et exprime quelques solutions (Chemin piéton-vélos).

Mme Laurence Charrier relève que la route est à moitié sur Cottens et moitié sur Autigny. Les habitants d'Autigny ont tout intérêt à se rendre à Cottens, ce qui n'est pas le cas pour ceux de Cottens.

M. Maïc Werner rappelle que plusieurs discussions ont déjà eu lieu pour savoir comment sécuriser l'accès à l'une des deux gares (Chénens ou Cottens).

M. Marcel Roulin explique qu'il a écrit à plusieurs reprises à la Commune de Cottens pour expliquer cette problématique. Il va également contacter ProVélo pour trouver une solution.

M. Maïc Werner explique que la largeur de la route ne nous permet pas de créer une bande cyclable.

5. Divers

Mme Dominique Haller Sobritz présente les points divers :

Senior+

Le bulletin communal présente le retour des enquêtes de Senior+

Présentation des relevés de vitesse

Le bulletin communal mentionne quelques relevés de vitesse.

Problème de littering :

Le Conseil communal se désole de voir l'irrespect se propager. En effet, à de multiples occasions, il est confronté au littering dans le village, sur les chemins aux alentours, dans les champs. Quand ce ne sont pas des dépôts d'ordures ménagères devant la déchetterie (dernièrement : dépôt d'un aspirateur).

Mme Dominique Haller Sobritz rappelle que dans certains cas, des amendes ont pu être délivrées.

Déchetterie :

- M. Alexandre Gasser explique les nouveaux aménagements de la déchetterie qui ont eu lieu durant l'été, notamment le remplacement du compacteur à papier et le réaménagement des containers pour mieux se déplacer dans la déchetterie.
- Une annonce sera publiée demain sur le site internet de la commune pour l'engagement d'une personne pour renforcer l'équipe actuelle à la déchetterie. Cela représente environ 70 heures par année.
- Le lecteur à carte qui a rencontré quelques pannes est maintenant réparé.
- Les dates des déchets encombrants ont été publiées sur le site internet.

M. Marcel Roulin demande si un appareil plus moderne ne pourrait pas être installé pour écraser la ferraille.

M. Alexandre Gasser répond qu'il fonctionne bien. Il en prend note et en discutera avec Transvoirie.

Pour le SageX, il essaie également de trouver une solution pour avoir moins de volume.

M. Marcel Roulin demande s'il y a un espoir d'améliorer la déchetterie, notamment en agrandissant le lieu actuel de la déchetterie. Il relève le problème de parcage.

Mme Dominique Haller Sobritz relève que le propriétaire ne souhaite actuellement pas vendre le terrain et qu'il s'agit de terres d'assolement. La pose du compacteur était déjà un problème.

Mme Laurence Charrier explique que la déchetterie actuelle est tolérée comme telle mais il n'y a pas d'agrandissement possible.

M. Roland Bovet relève la problématique de la construction actuelle à Chénens, à la Route des Molleyres et de l'usure des routes et la circulation des poids-lourds.

M. Maïc Werner répond qu'il y a eu un état des lieux de la route au début des travaux et qu'un nouvel état aura lieu à la fin des travaux. Si nécessaire, elle sera remise en état. De nombreuses séances avec la Commune de Chénens et le propriétaire ont eu lieu pour leur expliquer les craintes du passage poids-lourd.

Il explique également qu'il a été convenu que cette route serait fermée une fois les travaux terminés.

La commune a contacté le propriétaire au sujet de la circulation des poids-lourds.

M. Daniel Chablais demande si le problème du bassin, qui a été refait il y a 3 ans, sera réglé.

M. Maïc Werner répond que c'est en cours.

Mme Dominique Haller Sobritz conclut l'assemblée avec des remerciements.

L'Assemblée communale est close à 22.15 heures.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La secrétaire :

Erika Chappuis



La syndique :

Dominique Haller Sobritz